



DOSSIERS DE POLITIQUE COMMERCIALE

APPUI DE LA FAO AUX NÉGOCIATIONS DE L'OMC À L'OCCASION DE LA TREIZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

ACCORD DE L'OMC SUR LES SUBVENTIONS À LA PÊCHE ET RÔLE DE LA FAO

MESSAGES CLÉS

- L'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions à la pêche, adopté par les membres de l'OMC en juin 2022, est le premier accord de l'OMC axé sur l'environnement et le premier accord multilatéral juridiquement contraignant portant sur la durabilité des océans.
- La gestion des pêches est essentielle pour garantir le respect effectif des règles établies par l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche, en particulier de l'interdiction des subventions à la pêche où sont en jeu les stocks surexploités et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.
- Les capacités nationales en matière de collecte, de gestion et de traitement des données et des informations permettant d'évaluer la situation des pêches et des stocks de poissons, ainsi que de faire rapport à ce sujet, sont un élément fondamental pour la durabilité du secteur et le respect de l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche.
- Compte tenu de la complexité des chaînes de valeur mondiales, l'action conjuguée des instruments internationaux en place peut jouer un rôle déterminant s'agissant de résoudre efficacement les problèmes de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR).
- En ce qui concerne la gestion et la durabilité des stocks dans les zones ne relevant pas d'une juridiction nationale (ZHJN), la coordination entre les pays, qui peut prendre la forme de divers dispositifs tels que les organes régionaux des pêches (ORP), est essentielle.

Auteurs: Audun Lem, Marcio Castro de Souza, Mariana Toussaint, Anand Bhakti et Aurora Mateos

L'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche et ses trois piliers fondamentaux

Ces dernières décennies, le secteur de la pêche et de l'aquaculture s'est développé et les produits aquatiques sont devenus de plus en plus importants pour les populations, aussi bien en tant que moyen d'existence et de subsistance, mais aussi au plan nutritionnel, comme source de protéines et de macronutriments (FAO, 2022). Depuis les années 1960, la consommation de produits halieutiques comestibles est passée de 9,0 kg par habitant (en 1961) à 20,2 kg par habitant (en 2020). Cet essor résulte principalement de l'augmentation de la production (en particulier issue de l'aquaculture) et du commerce, de la croissance du revenu mondial, ainsi que des avancées technologiques réalisées à l'échelle mondiale aux niveaux de la transformation et de la chaîne de valeur (FAO, 2021).

Les protéines de poisson sont une composante importante de l'alimentation dans de nombreux pays. En 2017, le poisson représentait 17 pour cent des protéines animales et 7 pour cent de toutes les protéines consommées dans le monde. Les protéines de poisson sont particulièrement essentielles dans les petits États insulaires en développement (PEID) tels que Kiribati et les Maldives, ainsi que dans les pays à forte densité de population et à faible consommation de protéines, comme le Bangladesh et le Cambodge. En 2017, le poisson représentait au moins 30 pour cent de l'apport en protéines animales dans 29 pays – dont 17 appartenaient à la catégorie des pays les moins avancés (PMA) et 15 à celle des pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) (FAO, 2021).

Gestion des pêches et suivi des stocks

La gestion des pêches est essentielle pour garantir le respect effectif des règles établies par l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche, en particulier l'interdiction des subventions à la pêche où sont en jeu les stocks surexploités

et la pêche INDNR. La gestion des pêches définit un ensemble vaste et complexe de responsabilités visant à faire en sorte que les utilisateurs locaux, les pays et les régions tirent les meilleurs bénéfices possibles de l'utilisation durable des ressources aquatiques vivantes auxquelles ils ont accès.

À cet égard, la surveillance des stocks est indispensable, car elle permet d'évaluer la situation des ressources aquatiques vivantes de la planète, qui peut révéler les manquements en matière de gouvernance des pêches. Ces informations aident généralement les pays à élaborer des politiques et à prendre des décisions en faveur de la durabilité à long terme des ressources marines, que ce soit au niveau national, en collaboration avec les pays voisins ou dans le cadre de processus de coopération régionaux.

La FAO étudie et suit régulièrement la situation des ressources halieutiques marines mondiales – depuis sa première évaluation mondiale des stocks de poissons marins, en 1971, elle publie des résultats tous les deux ans dans son rapport sur *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* (SOFIA).

Surexploitation des stocks

D'après l'édition 2022 de ce rapport, la proportion de populations halieutiques dont le niveau des stocks est biologiquement viable est tombée à 64,6 pour cent en 2019, soit une baisse de 1,2 pour cent par rapport à 2017. En 1974, cette proportion était de 90 pour cent (FAO, 2022).

Au fil du temps, avec l'évolution des pêcheries maritimes, les méthodologies d'évaluation et la disponibilité des données ont elles aussi évolué. Afin de continuer à fournir une analyse complète et objective au niveau mondial, la FAO révisé actuellement la méthode d'évaluation pour rendre compte des changements importants qui sont intervenus dans la prépondérance relative

des différentes ressources halieutiques, sur la base d'une liste actualisée et plus exhaustive des stocks halieutiques. La nouvelle méthodologie reposera sur une liste des stocks actualisée ainsi que sur une approche transparente, par catégories, et de nouveaux formats de comptes-rendus. Ces changements devraient accroître la transparence en favorisant une relation plus directe avec la communauté croissante des institutions et des experts des pays dans les domaines de l'évaluation et de la gestion.

La première étape de la révision consiste à revoir la liste des stocks pris en compte dans l'analyse pour chaque région, afin de refléter plus précisément la situation actuelle des pêches à l'échelle mondiale. On s'appuie pour ce faire sur des ateliers régionaux ainsi que sur de nouveaux modes de consultation, tels que les questionnaires spécifiques aux pays relatifs à l'indicateur 14.4.1 des objectifs de développement durable (ODD) (Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable), et sur la collaboration avec des experts locaux.

Afin d'aider ses membres, la FAO continue de mettre en œuvre un certain nombre de programmes visant à renforcer les capacités de collecte, de gestion et de traitement des données et informations dont sont dotées les institutions nationales chargées des pêches, afin qu'elles puissent évaluer la situation des pêches et des stocks de poissons et faire rapport à ce sujet, compte tenu en particulier du processus susmentionné de révision des méthodologies.

Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR)

On entend par pêche INDNR toutes les activités de pêche s'inscrivant en violation des lois et obligations et les activités de pêche menées sans structure de gouvernance. La pêche INDNR nuit à la pêche durable et responsable en affaiblissant les efforts de conservation des ressources halieutiques et de gestion des pêches.

Les pertes de ressources naturelles sont les conséquences les plus évidentes de la pêche INDNR. Étant donné que toutes les formes de pêche INDNR sont pratiquées en dehors de tout système légal de gestion des pêches, elles menacent le capital naturel constitué par les stocks halieutiques. La pêche INDNR met ainsi en péril l'écologie dont dépendent les stocks.

Par le passé, la pêche non réglementée n'entrant pas dans les calculs, la plupart des évaluations ont uniquement mesuré les captures illicites et non déclarées, sous-estimant les pertes totales. L'une des premières estimations de la pêche illicite et non déclarée à l'échelle mondiale, portant sur la période 2000-2003, faisait état d'une perte annuelle de 11 à 26 millions de tonnes de poissons, soit un montant de 10 à 23,5 milliards d'USD (Agnew et al., 2009). Pour la période 2005-2014, la méthode d'évaluation utilisée a été modifiée afin d'estimer d'une part le montant des pertes en termes de captures illicites et non déclarées et d'autre part les éventuelles pertes dues à des activités économiques connexes licites (commerce, notamment). D'après cette nouvelle estimation, les captures illicites et non déclarées détournées du marché légal représenteraient entre 9 et 17 milliards d'USD, à quoi s'ajouteraient des pertes supplémentaires de 34 à 67 milliards d'USD dues aux conséquences indirectes de ces captures sur l'économie, les revenus et les recettes fiscales (Sumalia et al., 2020).

La partie de l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche consacrée à l'interdiction des subventions aux pêches qui contribuent à la pêche INDNR peut être mobilisée efficacement pour réduire cette pratique néfaste et illégale, à condition que les pays mettent aussi en œuvre d'autres instruments pour lutter contre les pêches illicites à différents points névralgiques de la chaîne de valeur – l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port,

les Directives d'application volontaire de la FAO relatives au transbordement et les Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises, entre autres. Les pays qui mettent en œuvre cet ensemble minimal d'outils sont mieux équipés pour gérer l'information relative aux produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Pêcher en zone ne relevant pas d'une juridiction nationale (ZHJN) non réglementée

Les ZHJN sont des zones de haute mer situées à plus de 200 milles marins de la côte sur lesquelles aucune autorité gouvernementale n'est exercée. Elles relèvent souvent de plusieurs instruments et institutions au niveau mondial et régional, chacun ayant son mandat et ses priorités.

Les organes régionaux des pêches (ORP) sont des groupes de pays ou d'organisations qui sont parties à un accord international sur la pêche et qui collaborent pour assurer la conservation et la gestion des stocks de poissons. Dans les zones où la coopération internationale en matière de conservation et de gestion est essentielle, les ORP peuvent jouer un rôle clé à l'appui d'une pêche durable à long terme.

Compte tenu du rôle fondamental des ORP dans la conservation et la gestion des stocks de poissons dans différentes zones maritimes, y compris les ZHJN, l'interdiction par l'Accord de l'OMC des subventions à la pêche liées aux ZHJN non réglementées renforce l'importance des ORP en tant que mécanisme pragmatique de coopération entre les pays s'agissant d'assurer la durabilité de la pêche.

Actions à mener pour répondre aux principaux défis

- ▶ Mettre au point un système national de gestion des pêches solide reposant notamment sur la collaboration avec les pays voisins, les ORP et d'autres organisations internationales.
- ▶ Mettre en œuvre et adopter un ensemble minimal d'instruments régissant la légalité en matière de ressources halieutiques afin de résoudre efficacement les problèmes liés à la pêche INDNR.
- ▶ Coopérer avec les ORP pertinents dans les régions intéressantes les pays et adhérer à ces ORP afin de disposer d'orientations générales et d'évaluations de la gestion dans les ZHJN, et soutenir la gestion, le contrôle et la surveillance dans ces zones.

Bibliographie

- Agnew DJ, Pearce J, Pramod G, Peatman T, Watson R, et al.** 2009. *Estimating the Worldwide Extent of Illegal Fishing*. PLoS ONE 4(2): e4570. doi:10.1371/journal.pone.0004570.
- FAO.** 2022. *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2022. Vers une transformation bleue*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc0461fr>.
- Sumaila U. R., Zeller D., Hood L., Palomares M. L. D., Li Y. et Pauly D.** 2020. *Illicit trade in marine fish catch and its effects on ecosystems and people worldwide*. Science Advance.